

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUILLET 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Modification du
règlement intérieur des
établissements de jeunes
enfants**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.,
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 12 juillet 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juillet deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL*, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUS

*Madame GENDRON (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

*Monsieur RAVEL (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

Avaient donné procuration :

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de séance :

Madame TÉA

N° DE DOSSIER : 13 D 08

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ETABLISSEMENTS DE JEUNES ENFANTS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les établissements d'accueil des jeunes enfants de la Ville fonctionnent conformément au règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal le 4 juin 2009.

Ce règlement fixe les règles de fonctionnement des établissements d'accueil et précise les droits et obligations des familles dans le cadre de ces structures.

Afin d'améliorer la qualité des transmissions faites aux familles, un nouveau logiciel de gestion et de facturation a été mis en place le 1^{er} janvier 2013. Ainsi, chaque établissement a été doté d'un système de saisie électronique des horaires d'arrivée et de départ des enfants directement par les familles.

Ce nouveau logiciel permet également un suivi précis des heures réalisées et facturées nécessaires aux bilans transmis à la Caisse des Allocations Familiales des Yvelines (C.A.F.Y) pour le calcul de la Prestation de Service Unique.

Afin d'encadrer l'utilisation de ce nouveau logiciel au regard de la loi informatique et libertés et conformément aux préconisations de la C.A.F.Y., il est nécessaire de procéder à des modifications du règlement intérieur des établissements de jeunes enfants. Cette modification du règlement intérieur permet également d'ajuster la rédaction de certains articles pour en fluidifier la compréhension aux familles et d'actualiser la dénomination de certains dispositifs administratifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants modifié et annexé à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants modifié et annexé à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,

Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines